

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Session extraordinaire dûment convoquée du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi 17 décembre 2012 à 20H10 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Mario Laplante
Madame Noëlle Jodoin

Madame Martine Lavoie
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Martin Carrier

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

- 1- Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance.
- 2- Adjudication de la soumission pour le service d'inspection en bâtiments.
- 3- Hausse salariale des employés et des élus pour l'année 2013.
- 4- Mode salariale lors des rencontres du comité incendie.
- 5- Moisson Maskoutaine (cuisine collective).
- 6- Heures supplémentaires de surveillance.
- 7- Avis de motion de la présentation d'un règlement pour décréter des travaux pour la pose de bitume dans les rues des Pins, du Coteau, Leclerc et des Champs incluant les frais d'honoraires professionnels pour les plans, devis et surveillance et autoriser un emprunt pour en acquitter les coûts.
- 8- Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant l'article 3 du règlement 2011-42 concernant les frais de déplacement.
- 9- Rang 20 (monsieur Benoît Chaput).
- 10- Réservation de la salle communautaire.
- 11- Appropriation d'un surplus non affecté d'un montant de 331,257\$ au surplus affecté relatif aux travaux de réfection civils du barrage Georges-Maurice.
- 12- Projet d'aménagement intérieur.
- 13- Réparation du tracteur.
- 14- Période de questions.
- 15- Levée de l'assemblée.

1- Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance

Résolution 530-12-2012

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de constater que l'avis de convocation a été signifié dans le délai prescrit par la loi. En conséquence, la séance est ouverte.

Résolution 531-12-2012

Les élus étant tous présents et conformément à l'article 153 du Code municipal, il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de révoquer l'avis de convocation et de rajouter au point 13- Réparation du tracteur.

2- Adjudication de la soumission pour le service d'inspection en bâtiments

Considérant que la Municipalité a demandé des appels d'offres pour les services professionnels en matière d'inspection en bâtiments;

Considérant que seule a soumissionné la firme Gestim inc.;

Résolution 532-12-2012

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission conforme à Gestim inc. au montant de 24,960\$, taxes en sus, et ce pour la période annuelle 2013.

3- Hausse salariale des élus et employés pour l'année 2013

Résolution 533-12-2012

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de donner à tous les élus et employés apparaissant au livre de paie une augmentation de 2.5%.

4- Mode salariale lors des rencontres du comité incendie

Considérant qu'un membre du comité incendie est actuellement rémunéré en raison d'un montant forfaitaire par rencontre lorsque le comité siège;

Considérant que des changements prévus en 2013 sont demandés pour que la rémunération soit fixée sur un taux horaire;

Résolution 534-12-2012

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de retirer l'item.

5- Moisson Maskoutaine (cuisine collective)

Résolution 535-12-2012

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de retirer l'item

6- Heures supplémentaires de surveillance

Considérant que la firme Consumaj inc. soumet une facture supplémentaire de 197 heures de surveillance représentant un montant de 16,987.56\$;

Considérant qu'au devis, partie chantier, il est stipulé :

Présence du technicien en résidence sur le chantier pour une durée de 200 heures (Le nombre d'heures sera ajusté selon la durée réelle du chantier);

Résolution 536-12-2012

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de défrayer le montant de 16,987.56\$, taxes incluses selon la facture 12257.

7- **Avis de motion – Règlement 2013-70 décrétant l'affectation de l'excédent des montants requis pour effectuer la dépense prévue au Règlement d'emprunt numéro 2012-54 et autorisant des travaux de pavage dans le secteur Leclerc, de même que des travaux de réfection au barrage Georges-Maurice pour un montant de 607 428,57 \$**

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Martin Carrier qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption un Règlement décrétant l'affectation de l'excédent des montants requis pour effectuer la dépense prévue au *Règlement d'emprunt numéro 2012-54* et autorisant des travaux de pavage dans le secteur Leclerc, de même que des travaux de réfection au barrage Georges-Maurice pour un montant de 607 428,57 \$

8- **Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant l'article 3 du règlement 2011-42 concernant les frais de déplacement**

Madame Noëlle Jodoin donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant l'article 3 du règlement 2011-42 concernant les frais de déplacement.

9- **Rang 20 (monsieur Benoît Chaput)**

Considérant que, par sa résolution 228-07-2010, la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désirait acquérir du terrain chez monsieur Benoît Chaput en prévision d'élargir l'assiette du rang 20;

Considérant que pour ces motifs, la Municipalité mandatait monsieur Daniel Touchette, arpenteur-géomètre et monsieur Christian Daviau, Notaire pour effectuer l'arpentage et la transaction;

Considérant que le puits de monsieur Chaput est situé sur le lot visé 4 705 617 du cadastre du Québec;

Considérant que monsieur Chaput est prêt à céder le lot visé conditionnellement à ce que la Municipalité aménage un nouveau puits ailleurs sur sa propriété;

Résolution 537-12-2012

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- De ne pas acheter le lot 4 705 617 du cadastre du Québec;
- D'accepter la solution # 2 du responsable des travaux publics en installant un drain du côté de la résidence de monsieur Chaput mais dans l'emprise du rang 20.

10- **Réservation de la salle communautaire**

Résolution 538-12-2012

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de remettre cet item à une date ultérieure.

11- **Appropriation d'un surplus non affecté d'un montant de 331,257\$ au surplus affecté relatifs aux travaux de réfection civils du barrage Georges-Maurice**

Résolution 539-12-2012

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de retirer l'item.

12- Projet d'aménagement intérieur

Résolution 540-12-2012

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de retirer l'item.

13- Réparation du tracteur

Considérant le rapport soumis par le responsable des travaux publics relativement à la condition de la pompe à diesel du tracteur;

Résolution 541-12-2012

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la réparation de pompe à diesel chez Groupe Maska inc. pour un montant de 740\$, temps et taxes en sus et chez Inotrack.

14- Période de questions

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

15 Levée de l'assemblée

Résolution 542-12-2012

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 21H30.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.